

DÉCRET N° 2019 – 176 DU 03 JUILLET 2019

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Suru – Léré (Cotonou).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2012-300 du 12 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des Centres hospitaliers universitaires du Bénin, tel que modifié ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 03 juillet 2019,

DÉCRÈTE**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Suru – Léré (Cotonou), les personnes dont les noms suivent :

- madame **Mathilde AGBODANDE** épouse **HOTEYI**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Madinatou G. KORA ZAKI**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Salvador AKPOVI**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Yves GNACADJA**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- madame **Geneviève K. ARAWO**, représentante du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Isaac M. AIVODJI**, représentant de la Mairie de Cotonou ;
- madame **Lisette Isabelle ODOULAMI**, présidente de la Commission médicale d'établissement.

Article 2

Madame **Mathilde AGBODANDE** épouse **HOTEYI** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

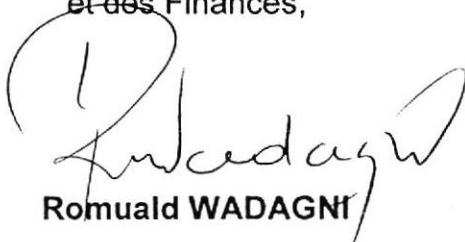
Fait à Cotonou, le 03 juillet 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN